REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **14 décembre 2017**

Compte rendu affiché le **21 décembre 2017**

Date de convocation du Conseil municipal le **08 décembre 2017**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Nassima KAOUAH**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Batoul HACHANI.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Kaoutar DAHOUM à Jean-Michel DIDION, Christiane PERRET-FEIBEL à Philippe MOINE.

Membres absents excusés :

Membres absents : **Mourad BEN DRISS, Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Mustafa USTA, Laurent PATRY**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO.**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	36

Objet :

17.12.0837
Budget principal de la ville 2018 - Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 21 DEC. 2017
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE 3

RAPPORT DE MONSIEUR DUSSURGEY

Mesdames, Messieurs,

La préparation de l'exercice budgétaire 2018 s'est faite dans un contexte nouveau. De nouvelles dispositions ont été annoncées aux collectivités par le gouvernement lors de la Conférence Nationale des Territoires qui s'est tenue au mois de juillet dernier dont la traduction budgétaire est dans la loi de Finances en cours de débat au Parlement. En outre, l'exécutif municipal a décidé de consulter les parents concernant l'organisation de la semaine de l'enfant. En fonction de l'organisation scolaire qui sera mise en œuvre à la rentrée 2018, il peut y avoir des évolutions budgétaires.
Ainsi le vote du budget primitif se fera au premier trimestre de l'année 2018. Pour ne pas pénaliser les investissements de la collectivité en début d'année, il est proposé une ouverture anticipée des crédits en section d'investissement.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour la section d'investissement, l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales précise qu'en dehors des dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget et des dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, une autorisation du Conseil Municipal est obligatoire pour procéder à des engagements de dépenses avant le vote du budget primitif.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, dont le besoin peut intervenir avant le vote du budget primitif pour 2018, il convient donc d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires. Il est proposé de porter cette ouverture anticipée de crédit d'investissement pour 2018 à hauteur de 25 % des crédits d'investissement (hors opérations gérées en AP-CP) votés au titre de l'exercice 2017. La ventilation proposée est la suivante :

		BP 2017	**Ouverture par anticipation 2018 proposée**
20-Immobilisations incoporelles		**2 433 439,00**	**608 359,75**
	2031- Frais d'études	2 282 990,00	570 747,50
	2051- Concessions et droits similaires	150 449,00	37 612,25
204- Subventions d'équipement versées		**432 808,00**	**108 202,00**
	2041512- Subvention GFP de rattachement	126 623,00	31 655,75
	20422- Subvention d'équipement aux personnes de droit privé	306 185,00	76 546,25
21- Immobilisations corporelles		**7 141 660,00**	**1 785 415,00**
	2111- Terrains nus	6 000 660,00	1 500 165,00
	2138- Autres constructions	100 000,00	25 000,00
	2182- Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport	40 000,00	10 000,00
	2183- Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique	71 000,00	17 750,00
	2188- Immobilisations corporelles autres	930 000,00	232 500,00

23- Immobilisations en cours (hors opérations)		**4 450 478,00**	**1 112 619,50**
	2313- Immobilisations en cours - Constructions	2 891 442,00	722 860,50
	2315- Immobilisations en cours - Installation matériel et outillage technique	370 551,00	92 637,75
	2318- Autres immobilisations corporelles en cours	1 052 470,00	263 117,50
	238- Avances et acomptes versés	136 015,00	34 003,75
Opération d'équipement - Conseils de quartier		**240 000,00**	**60 000,00**
TOTAL		**14 698 385,00**	**3 674 596,25**

Ces ouvertures de crédits constituent des plafonds d'engagement de la collectivité, dans l'attente du vote du budget 2018, qui précisera les montants de l'exercice budgétaire et les projets financés.

En conséquence, je vous propose :

➢ d'approuver le présent rapport ;

➢ d'autoriser les dépenses d'investissement de la commune dans la limite par chapitres budgétaires précisée dans le corps du rapport.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à la majorité,

Nombre de suffrages exprimés : 35
Votes Pour : 31
Votes Contre : 4
Abstention :

➢ Approuve le présent rapport ;

➢ autorise les dépenses d'investissement de la commune dans la limite par chapitres budgétaires précisée dans le corps du rapport.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY